

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : Jean Louis DOREAU, Christine MARTIN, Dominique MARCANTONI, Christine RIGOULOT, Guillaume PIERRE, Thierry MORETEAUX, Patrick MARLOT, Guy JONNIER.

**Etaient absents** : Marie Noëlle ROSEROT et Stéphane POULET

**Secrétaire de séance** : Christine MARTIN

**1/ APPROBATION COMPTE RENDU DU 03 OCTOBRE 2024** : **unanimité**

**2/ REMBOURSEMENT DE FRAIS** : Suite à son stage phytosanitaire, l'employé municipal présente une note de frais pour 2 repas les 01 et 02 octobre à Beaune pour 22.60 € en tout. Remboursement accordé à **l'unanimité**.

**3/ ASSURANCES STATUTAIRES** : Vu les explications du Maire, le Conseil autorise à **l'unanimité** le Centre de Gestion à lancer une procédure de consultation pour le renouvellement du contrat.

**4/ et 5/ fiches supprimées**, les éléments nécessaires n'ayant pas été communiqués à temps.

**6/ CREATION DE POSTE** : Le Maire demande à Nadine et Patrick Marlot de quitter la salle puis explique la réforme de carrière des secrétaires de Mairie proposée par l'Etat. Dans un premier temps il a pris un arrêté nommant Me Nadine Marlot au poste de secrétaire générale, sans impact sur la rémunération.

Il nous faut ensuite créer un poste de rédacteur qui sera suivi d'un arrêté de nomination de l'intéressée comme stagiaire rédacteur avant la titularisation après six mois. Ceci ne sera suivi d'aucun impact sur les rémunérations avant 1 an ½ et dans des formes et proportions encore inconnues.

Le conseil accepte à **l'unanimité** la création de poste. Il accepte aussi la rédaction d'une proposition de délibération pour inclure dans le RIFSEEP le nouveau grade.

**7/ VENTE DE TERRAINS** : Le projet d'implantation viticole de la SARL David MOREAU de Santenay dans la zone artisanale des Garruches en étant au dépôt de permis de construire, le Maire propose au Conseil de figer la vente des parcelles communales E314, 316, 317 et 318 pour la somme de 3500 € arrêtée le 03.10 et acceptée par l'acheteur. Le Conseil décide à **l'unanimité** cette vente, choisit Maître Laurent MELIN 6 avenue Général Leclerc à Chagny comme notaire et autorise le Maire à signer l'acte.

**8/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS**

- **Dossier expulsion locataire** : Le Maire a représenté la Commune au Tribunal Judiciaire de Chalon sur Saône le mercredi 6 novembre. Affaire mise en délibéré le 13.12.2024.
- **Dossier décaissement VC n°1 avant Bercully** : le Maire rappelle les éléments de cette affaire et informe le Conseil du coût d'une expertise : 974.70 € dont 320 € pris en compte par l'assureur et reste à charge de la Commune : 654 €. Il précise que cette expertise figurera et clarifiera la situation pour l'avenir. Le Conseil décide d'accepter le devis d'expertise à **l'unanimité**.
- **Dossier décaissement VC n°1 après Bercully** : le Maire informe le Conseil de ce qu'un nouvel aménagement viticole a été réalisé avec un décaissement devant le mur en pierres sèches soutenant la VC n°1 avec risque de déstabilisation de cette dernière. Il propose là aussi de commencer par un constat d'huissier. Le Conseil décide de faire effectuer ledit constat, à **l'unanimité**.

- Dossier travaux Nantoux : deux devis ont été sollicités, l'un pour le busage pluvial de la rue de Grenier à sel vers la place du Colonel Moréteaux et l'autre pour la réfection de cette dernière : 4140 € et 5050 € HT respectivement soit un total TTC de 11027 €. L'entreprise ne pouvant honorer ce projet dans l'hiver, il sera inscrit sur le budget 2025 avec un supplément pour réfection de la rue Emiland Beaujard.
- Lavoir du Bourg : les travaux sont terminés, un test d'étanchéité a été effectué positivement et la sortie s'est avérée toujours en état dans le pluvial busé. Seules l'arrivée d'eau et les deux grilles devront être réalisées sur 2025.
- Le Maire remercie Mr Guillaume Pierre pour son aide dans la réparation de l'épaveuse.
- La modification du PLUI demandée sur la zone artisanale des Garruches a été accordée par le Grand Chalon et figée au Conseil Communautaire.
- Un problème de croisillons de cardan de l'épaveuse a été réglé (en deux fois) par l'entreprise Viard de Couches.
- Au hameau de Bercully, les lampadaires seront branchés en décembre et les poteaux EDF enlevés courant 2025. Le Maire va faire un courrier de rappel au Département pour la fibre.
- Le Maire exprime sa satisfaction pour le travail de la nouvelle femme de ménage.
- Re-soudage moteur cloche : une entreprise a été trouvée, le Maire doit maintenant s'assurer de pouvoir le faire remonter par l'entreprise chargée de l'entretien et qui avant proposé un devis de changement complet.

#### 9/ QUESTIONS DIVERSES

- Me Rigoulot rend compte de l'assemblée générale du SYDESL.
- Le Maire fait un exposé rapide de l'endettement passé et à venir de la Commune : 28257 €/an en 2018, il est à 12557.47 € pour 2025.
- Le Maire annonce que l'Etat versera à la Commune 73.23 € pour les frais de tenue des élections européennes.
- Le Conseil refuse des subventions à l'association V. Hauy, au MFR de Semur en Auxois et à France Ado71.

#### QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Guillaume PIERRE évoque le probable bouchage de la conduite de pluvial passant sous la D409 au niveau de la source devant l'auberge. Le Maire va prêter un Karcher et un furet à l'employé municipal pour faire un test.
- Patrick MARLOT signale que la barrière bois de la voie verte qui devait être changée il y a quelques mois ne l'est toujours pas.

#### Séance levée à 20h20

*Le Maire de Chassey le Camp*

*Jean Louis DOREAU*

*Le secrétaire de séance*

*Christine MARTIN*